

Délibération n° 2019-186

OBJET : ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - AVIS SUR LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS (PEP)

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	50
Présents et représentés	:	60
Votants	:	60

Le mercredi 26 juin 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 20 juin 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy

Délibération n° 2019-186

M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Jean-Paul BENEYTOU donne pouvoir à Mme. Martine CINOSI-GIRARD
 M. Jean-Luc VALENTIN donne pouvoir à M. Yann CAUCHETIER
 M. Frédéric DURO donne pouvoir à M. Francisque VIGOUROUX
 M. Jean-Pierre MEUR donne pouvoir à Mme. Anne BERCHON
 M. Paul LORIDANT donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT
 M. Vincent DELAHAYE donne pouvoir à Mme. Bouchra LAOUES
 Mme. Michèle FRERET donne pouvoir à M. Mustapha MARROUCHI
 M. Bernard LAFFARGUE donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 M. Michel ROUYER donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

Délibération n° 2019-186

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Rémi BETIN

Objet : ZAC DU QUARTIER DE L'ECOLE POLYTECHNIQUE - AVIS SUR LE PROGRAMME DES EQUIPEMENTS PUBLICS (PEP)

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités ;

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.311-1 et suivants et R.311-1 et suivants ;

VU le décret n°2009-248 du 3 mars 2009 inscrivant les opérations d'aménagement du Plateau de Saclay parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN) ;

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris et notamment son titre VI relatif à la création d'un Pôle scientifique et technologique sur le Plateau de Saclay ;

VU le décret n°2010-911 du 3 août 2010 portant création de l'Etablissement Public Paris-Saclay (EPPS) ;

VU le décret n°2015-1927 du 31 décembre 2015 portant création de l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay (EPAPS) ;

Vu les statuts de la Communauté Paris-Saclay en vigueur ;

VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPPS du 30 mars 2011 autorisant l'EPPS à prendre l'initiative de la ZAC sur le quartier de l'Ecole polytechnique ;

VU la délibération n°2013-229 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay en date du 28 novembre 2013 relative à l'accord de la Communauté d'agglomération sur le principe de réalisation des équipements publics dans la ZAC par l'EPPS ;

VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPPS du 13 décembre 2013 approuvant le dossier de création de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;

VU la délibération n°2013-253 du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay en date du 19 décembre 2013 donnant un avis favorable au projet de programme des équipements publics de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-DDT-STANO-295 du 29 juillet 2013 portant création modificative de la ZAC du quartier de l'École polytechnique ;

VU l'arrêté préfectoral n°2014-DDT-STANO-140 du 24 mars 2014 portant approbation du programme des équipements publics de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;

VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPPS du 8 juillet 2015 approuvant le dossier de réalisation modificatif de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;

Délibération n° 2019-186

VU les délibérations n°2016-126 et n°2016-127 du Conseil communautaire de la Communauté Paris-Saclay en date du 16 mars 2016 relatives à l'accord de la Communauté d'agglomération sur les projets de programmes des équipements publics des dossiers de réalisation modificatifs des ZAC de Moulon et du quartier de l'Ecole polytechnique ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-DDT-STP-672 du 13 juillet 2016 portant approbation du programme des équipements publics modificatif de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;

VU l'arrêté préfectoral n°2016-DDT-STP-673 du 13 juillet 2016 portant approbation du programme des équipements publics modificatif de la ZAC du quartier de Moulon ;

VU la délibération du Conseil d'administration de l'EPA Paris-Saclay du 19 juin 2018 prenant l'initiative de modifier les dossiers de création de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;

VU le courrier de l'EPA Paris-Saclay du 16 janvier 2019 soumettant à l'avis de la Communauté Paris-Saclay, le projet de programme des équipements publics du dossier de réalisation modificatif de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;

VU la délibération n°2019-19 du Conseil communautaire du 20 février 2019 donnant son accord sur le projet de programme des équipements publics du dossier de réalisation modificatif de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;

VU le courrier de l'EPA Paris-Saclay du 2 avril 2019 informant que la Communauté Paris-Saclay disposait d'un délai de 3 mois pour donner son avis sur le programme des équipements publics du dossier de réalisation modificatif de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;

CONSIDERANT que la programmation d'éléments nouveaux ne figurant pas dans le programme des équipements publics de 2016 de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique, notamment la réalisation d'un lycée international, le déménagement de la Sous-préfecture de Palaiseau et l'implantation du centre de maintenance de la ligne 18 du métro Grand Paris Express, nécessitait de revoir les dossiers règlementaires correspondants ;

CONSIDERANT que le projet de programme des équipements publics du dossier de réalisation modificatif de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique a été défini en concertation avec la Communauté d'agglomération et les communes concernées ;

CONSIDERANT que le pôle culturel et les réseaux de communication électriques, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'EPPS, relèvent des compétences de la Communauté d'agglomération en tant que futur propriétaire et gestionnaire ;

CONSIDERANT que les voiries de desserte, leurs espaces accessoires, les circulations douces, les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de signalisation lumineuse et tricolore, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par l'EPA Paris-Saclay, relèvent des compétences de la Communauté d'agglomération en tant que futur gestionnaire uniquement ;

CONSIDERANT que le projet de programme des équipements publics qui concernent la Communauté d'agglomération tient compte des demandes des collectivités associées à sa définition ;

CONSIDERANT que ce projet de programme des équipements publics pourra évoluer si des adaptations s'avéraient nécessaires lors de la mise en œuvre opérationnelle progressive de la ZAC ;

Délibération n° 2019-186

CONSIDERANT l'avis de la commission n°1 « Aménagement et Attractivité territoriale, PLH et Logement, Gens du voyage, Numérique, Urbanisme » du 13 juin 2019 ;


APRES EN AVOIR DELIBERE,


A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. EMET un avis favorable sur le programme des équipements publics de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;
2. RAPPELLE son avis défavorable à l'implantation du SMR-SMI au sein de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique ;
3. DIT que la décision sera transmise au Préfet et à ses services pour permettre la prise d'arrêté sur cette procédure.

Fait et délibéré le mercredi 26 juin 2019

Extrait conforme à l'original

Le Président,

 Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (59 VOIX)

59 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Madame Véronique FRANCOIS, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Pierre OLLIER, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul

Délibération n° 2019-186

RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

1 ABST. : M. Michel ROUYER

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20190626 - lmc 126635 - DE-1-1

Date AR Préfecture : 8/7/2019

- Affichée / Publiée le 8/7/2019

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.